



LE SOUVENIR FRANÇAIS COMITÉ D'AMBOISE

MONUMENTS

La ville d'Amboise est dotée de 17 supports matériels de la mémoire : monuments, sépultures, bustes, plaques, relatifs à tous les conflits de l'époque moderne depuis la guerre franco-allemande de 1870-1871, jusqu'aux conflits coloniaux

Certains sont très visibles et connus de quasiment toute la population, d'autres plus discrets deviennent « invisibles » tant ils sont fondus dans le décor familier des amboisiens.

En voici une classification par type et par lieu pour les sites régulièrement honorés par des cérémonies ou des fleurissement.

1. Monuments aux morts :

- Monument dit « Des Mobiles », à l'angle de la rue Marcel Nay et du quai du Général de Gaulle.
- Monument aux morts de 14-18 39-45 TOE Algérie, quai du Général de Gaulle, au centre du square du Souvenir Français, il est entouré de 5 stèles.

C'est autour de ce monument que se terminent la majorité des cérémonies commémoratives à Amboise'

- Mémorial de l'Aurès, dans le cimetière des Ursulines, dédié aux Harkis et aux membres des formations supplétives, tombés en Algérie.

2. Bustes:

- Stèle du Maréchal Leclerc, à l'entrepont des Ponts du Maréchal Leclerc
- Stèle du Général de Gaulle, quai du Général de Gaulle entre la rue de la Paix et la rue Voltaire.

3. Stèles et plaque :

Autour du monument aux morts, square du Souvenir Français :

- Stèle des Déportés
- Stèle des Veuves, orphelins et victimes de guerre
- Stèle des Travailleurs forcés
- Stèle des T.O.E. Indochine
- Stèle de la 2^{ème} DB et des Forces Françaises en Extrême-Orient.
- Stèle du camp de prisonniers 39-45 à la « Patte d'Oie » rue de Mosny
- Plaque à la mémoire des combattants tombés du 17 au 19 juin 1940 pour la défense de la Loire, rue de la Concorde

4. Sépultures militaires

- Carré militaire 14-18, 46 tombes alignées le long du mur occidental qui borde la rue des Ursulines
- Extension du carré militaire : une dizaine de tombes de combattants 39-45 et AFN
- Ces sépultures sont situées vis-à-vis de la rangée des « 14-18 »
- Mur du Souvenir : plaque dévoilée le 1^{er} novembre 2013 portant les noms des combattants inhumés dans les concessions familiales ou des déportés dont les noms figurent sur les concessions familiales.
- Tombe collective franco-allemande de la guerre de 1870-1871. Elle rassemble 13 français, gardes nationaux mobiles et 3 allemands, un wurtembergeois et deux bavarois. Tous sont décédés à l'hospice d'Amboise.

5. Sites « hors circuit »

- Monument aux morts à la pointe occidentale de l'Île d'Or. Œuvre de Paul Dericke, c'est un dépôt de l'Etat
- Monument dédié à la France Libérée au rond-point de la route de Montrichard (du « 19 mars 1962 »), Œuvre de Raymond Couveignes, propriété de la Ville de Paris

PLAQUES DE RUES

La Ville d'Amboise ne compte pas moins de 24 plaques de rues dédiées à des personnalités civiles ou militaires qui se sont illustrées par leurs services rendues à la Nation ou à la Ville. La présentation de ces plaques fait l'objet du document « Plaques de rues de la Ville d'Amboise – Sélection patriotique »

CLASSEMENT CHRONOLOGIQUE DES MONUMENTS

PÉRIODE	MONUMENT
1870 – 1871	Monument des mobiles Tombe collective franco-allemande
1914 – 1918	Monument aux morts Carré Militaire Monument aux morts Mur du Souvenir
1939 – 1945	Monument aux morts Stèle LECLERC Stèle DE GAULLE Plaque des défenseurs du pont d'Amboise Stèle de la 2ème DB Stèle des Déportés Stèle des Travailleurs Forcés Stèle des Veuves, orphelins et victimes de guerre Stèle du camp de prisonniers Statue « La France Libérée » Mur du Souvenir
TOE INDOCHINE	Monument aux morts Stèle Indochine
ALGÉRIE	Monument aux morts Mémorial de l'Aurès

1 - MONUMENTS AUX MORTS

Monument de 1914-1918 • 1939-1945 • TOE • Algérie

Le monument se présente en deux parties bien distinctes : la partie inférieure sert de piédestal à la partie supérieure en même temps qu'elle est le support à la dédicace, à la liste des morts de la guerre 1914-1918, aux morts des conflits d'Indochine, d'Algérie et du TOE (Théâtre des Opération Extérieures) et à quelques sculptures dont la représentation des armes de la ville d'Amboise.

Sur ce piédestal repose la statuaire du monument. Celle-ci se compose de trois personnages deux soldats est une femme.



MONUMENT AUX MORTS

Le premier soldat sur la gauche de l'ensemble statuaire représente un jeune soldat. Il est représenté avec son uniforme et son équipement complet du temps de guerre : caque, uniforme « bleu horizon », bandes molletières, cartouchières, bidon et fusil Lebel 1886/1893. Il est décoré de la croix de guerre. Le fusil, symbole guerrier est tenu dans la main droite du poilu, par son extrémité ; la crosse traînant dans la terre, symbole de la guerre des tranchées. C'est ici la représentation d'un poilu victorieux de 1918.

Avec le personnage central nous entrons dans l'aspect funéraire du monument. Le poilu ici représenté est un territorial, c'est-à-dire des soldats des classes les plus âgées (plus de 40 ans) chargés de divers travaux, mais qui normalement ne combattent pas. L'uniforme est le même que son camarade, sauf la capote est dépliée, il est décoré lui aussi de la croix de guerre. Dans ses deux mains il tient une couronne. Cet aspect funéraire du monument se complète par une croix aux pieds du territorial.

Le troisième et dernier personnage est une allégorie : c'est la représentation de la ville d'Amboise par une femme. Elle est couronnée de la couronne des villes fortifiées et tient dans sa main gauche les armes de la ville d'Amboise. Elle couronne les poilus par une couronne de chêne et de laurier qui renvoie au triomphe militaire de la Rome antique. Le monument, œuvre du marbrier ANGIBAULT, d'Amboise et du sculpteur GARAND de Tours, a été inauguré le 13 juillet 1924. Installé d'abord sur l'emplacement du square des AFN, il fut réinstallé en 1982 sur l'actuel Square du Souvenir Français, restauré en 2013.

Extrait de la conférence donnée par Christophe SIMON le 25 mars à Amboise (Bulletin AMBACIA N° 7)

Monument des "MOBILES"

Ce monument a été érigé en 1913 à l'initiative à l'entrée de la ville du côté de Tours

du Comité d'Amboise du Souvenir Français

en accord avec la Commune de Saint-Denis-Hors

Le monument en pierre calcaire est entouré d'une grille en fer forgé et il est surmonté d'un soldat en armes en uniforme des Gardes Nationaux Mobiles de 1870-1871. Il porte la dédicace :

"A LA MÉMOIRE DES MILITAIRES ET MARINS DU CANTON D'AMBOISE MORTS POUR LA PATRIE" Avec la devise du Souvenir Français : "A EUX L'IMMORTALITÉ – A NOUS LE SOUVENIR"



Monument des Gardes Nationaux Mobiles 70-71

La seule date mentionnée est celle de la construction, 1913 et non celle de la guerre franco-prussienne 1870-1871. Les archives nous révèlent que le projet de ce monument commence en 1911-1912.

Dans l'état actuel de nos recherches, les délibérations municipales examinées, ne mentionnent pas de liste de combattants tombés au feu.

L'individualisation des sépultures des combattants, la normalisation des fiches de décès régimentaires et l'établissement des listes s'imposeront lors de la Grande Guerre à partir de 1915.

Le dépouillement en cours des actes de décès de la période 1870-1871 permettra de dresser des listes analogues à celles que nous avons établies pour 1914-1918 et pour les conflits suivants, avec une difficulté supplémentaire car les actes de décès n'indiquent pas toujours les causes de la mort.

Mémorial de l'AURÈS

Ce monument a été érigé dans le cimetière de la rue des Ursulines, à l'initiative de l'Association Nationale du Mémorial de l'Aurès et des Harkis Morts pour la France. Il fut inauguré le 19 avril 1997 par :

- Bernard DEBRÉ, Maire d'Amboise
- Jean DELANEAU, Vice-Président du Sénat, Président du Conseil Général d'Indre et Loire
- Robert CHASTAGNOL, Président de l'Association du Mémorial de l'Aurès.
- Guy FORZY, Délégué aux Rapatriés
- Daniel CANEPE, Préfet d'Indre et Loire
- Le Colonel GUILLOUX, Délégué Militaire Départemental
- Mébarek BOUCHEKIOUA, membre fondateur de l'Association du Mémorial de l'Aurès.

Le monument est conçu dans l'esprit d'un jardin de recueillement de cent mètres carrés. Un déambulatoire en dalles d'ardoise encercle un espace de sable et de terre en provenance de la région de l'Aurès. Seize blocs d'ardoise portent chacun le nom d'un des douars composant la commune mixte d'ARRIS. Le mur d'enceinte de cet ensemble est réalisé côté intérieur en plaques d'ardoise et côté extérieur en pierres massives de Touraine. A l'intérieur et sur ce mur d'enceinte, des plaques en laiton portent les noms des soldats originaires de cette région morts pour la France. Les cérémonies sont organisées traditionnellement le 25 septembre de chaque année.



Mémorial de l'Aurès - Cimetière des Ursulines



Cérémonie du 25 septembre 2013

2 – BUSTES Stèle du Maréchal LECLERC

Sur un socle en pierre blanche est posé le buste en bronze du Maréchal LECLERC Philippe de HAUTECLOQUE, né le 22 Novembre 1902 à Belloy Saint-Léonard (Somme) Mort le 28 Novembre 1947 près de Colomb-Béchar (Sahara algérien)



Au pied de cette stèle est gravée comme dédicace le SERMENT DE KOUFRA

« JURONS DE NE DÉPOSER LES ARLES QUE LORSQUE NOS COULEURS, NOS BELLES COULEURS, FLOTTERONT SUR LA CATHÉDRALE DE STRASBOURG »

Stèle du GÉNÉRAL DE GAULLE

Stèle en forme rectangulaire portant sur une face un médaillon à l'effigie du Général DE GAULLE et une dédicace et sur l'autre face une croix de Lorraine.

Inaugurée le 15 juin 1980 en présence de :

Amiral Philippe DE GAULLE Geneviève ANTHONIOZ DE GAULLE Michel DEBRÉ





« A LA MÉMOIRE DU GÉNÉRAL DE GAULLE LIBÉRATEUR DE LA FRANCE RESTAURATEUR DE LA RÉPUBLIQUE »

3 – STÈLES ET PLAQUES

Stèles du Square du Souvenir Français - Autour du monument aux morts







STELE DES DEPORTES



STELE INDOCHINE

STÈLE DU CAMP DE PRISONNIERS - LE CAMP DE LA PATTE D'OIE



Stèle du camp de prisonniers Inaugurée le 8 mai 1998

1^{ère} PÉRIODE - JUIN 1940 - MARS 1941 - FRONTSTALAG 180

19 Juin 1940

Les Allemands tentent de franchir la Loire à Amboise. La ville est bombardéedepuis la veille au soir. Elle est défendue par des unités du R.I.C.M.renforcées par des chasseurs à pied. Ayant échoué à Amboise, les Allemands reportent leur effort sur Chargé à 5 km à l'est.

Vers 11 h les Allemands parviennent à passer. De violents combats se déroulent dans Chargé. Dans l'après-midi les Allemands poursuivent leur avance et entrent dans le château d'Amvoise par la porte des Loins et font 500 prisonniers.



Période Allemande

Doc Archives Municipales Amboise

Les prisonniers du 19 juin prennent le 21 la direction de Châteaurenault. Dans les jours qui suivent, entre le 21 et le 26 juin, les Allemands ramènent sur Amboise les soldats qu'ils ont capturés tant en Indre et Loire que dans les départements limitrophes.

Ainsi commence l'Histoire du camp de prisonniers de la « Patte d'Oie », aujourd'hui quartier de Malétrenne.

Les Allemands réquisitionnent trois hectares de terrain à l'est de la route de Chenonceaux. Ainsi s'édifient deux camps, de part et d'autre de la route de Chenonceaux, qui prennent la dénomination de petit et grand camp.

Ce sont 6000 prisonniers de 80 unités différentes qui vont s'installer à la Patte d'Oie.

Ils sont Français de la métropole, Français d'Afrique du Nord, Algéiens, Tunisiens, Marocains, Sénégalais, Antillais, Malgaches, Indochinois.

Le 6 janvier 1941, les prisoniers d'origine française sont envoyés en Allemagne.

A partir du21 février 1941, le camp de prisonniers Frontstalag 180 est dissous. Les prisonniers sont dirigés sur Saumur.

2^{ème} PÉRIODE - 1941 - 1942 - 1943

Le camp entre en létargie mais en 1943 à l'issue d'une inspection, les Allemands exigent que le camp soit remis en état

Des baraquements ont été démontés pour être installés dans les villes sinistrées par des bombardements alliés : Tours, Saint Pierre des Corps.

3^{ème} PÉRIODE – Printemps 1944 – 31 août 1944

Le camp de la Patte d'Oie devient un dépôt de ravitaillement pour les troupess allemandes. Il est gardé par une trentaine d'hommes.

Le 1^{er} septembre 1944, les Allemands quittent la Patte d'Oie. Le Maire, M onsieur Gounin fait garder le dépôt et distribue le ravitaillement à la population.

4^{ème} PÉRIODE - DÉPÔT DE P.G.A. N° 41

Les premiers prisonniers arrivent le 2 janvier 1945. Leur nombre va s'accrroître au fur et à mesure que les mois passent pour atteindre le chiffre de 6000 ennovembre 1945.

Ils sont d'origine allemande, autrichienne, italienne, hongroise, tchèque, polonaise.



Période Française Doc Archives Municipales Amboise

A partir de 1947, des prisonniers allemands ont la possibilité de devenir « travailleurs libres » pour une durée d'un an. Ils sont environ 500 à vouloir bénéficier de cette mesure.

Le 30 octobre 1947 le camp de la Patte d'Oie est dissous, les prisonniers restant sont transférés à Poitiers. Quelques dizaines vont fonder un foyer en Indre et Loire et devenir nos compatriotes.

PLAQUE DE LA RUE DE LA CONCORDE

Inaugurée en 1998

Cette plaque rappelle les combats qui se sont déroulés entre le 18 et le 19 juin1940 pour interdire le passe de la Loire aux armées allemandes

Les Allemands ne franchiront pas la Loire à Amboise, le pont fut détruit par l'armée française le 18 juin vers 16 heures Ils reporteront leur effort à Chargé qu'ils franchissent le 19 malgré la resistance désespérée des Français



Plaque des défenseurs des ponts - 17-19 juin 1940

PERTES FRANÇAISES A AMBOISE : Régiment d'Infanterie Coloniale du Maroc : 4 Hommes 28^{ème} Régiment de Tirailleurs Sénégalais : 8 Hommes PERTES FRANÇAISES A CHARGÉ : Régiment d'Infanterie Coloniale du Maroc : 8 Hommes 78^{ème} Groupement de Recherche : 4 Hommes

4 - Sépultures militaires

CARRÉ MILITAIRE D'AMBOISE

C'est à travers l'article 16 du Traité de Francfort du 10 mai 1871 que « les Etats belligérants s'engagent à entretenir les tombes des militaires enterrés sur leur territoire respectif ».

La loi du 4 avril 1873 (regroupement, exhumation des tombes isolées, ré-inhumation) engage la France dans la voie législative sur les sépultures de guerre et leur entretien.

Pourtant, il faut attendre la Première Guerre mondiale avec la mort de masse pour voir apparaître de nouveaux lieux et de nouvelles formes d'inhumation.

La loi du 29 décembre 1915 met en place la sépulture individuelle perpétuelle aux frais de l'Etat pour les militaires ayant obtenus la mention « Mort pour la France » (mention instaurée par la loi du 2 juillet 1915). Ainsi l'Etat va prendre directement en charge l'identification, le transfert des corps et leur inhumation.

L'inhumation individuelle qui relève de la loi de décembre 1915, va être facilitée par une identification du défunt à travers une plaque d'identité que chaque soldat se doit de porter (mise en place en 1881).

Grâce à cet arsenal législatif, les militaires « Morts pour la France » vont être inhumés soit :

- dans les nécropoles nationales,
- dans des carrés spéciaux dans les cimetières communaux,
- dans les caveaux familiaux : sur demande des familles pour obtenir la restitution des corps (perte dans ce cas de la sépulture perpétuelle aux frais de l'Etat).

Les carrés militaires communaux regroupent donc des soldats tombés dans le voisinage ou décédés dans les formations sanitaires (Hôpital au Château d' AMBOISE, à l' Hospice avec une annexe rue Rabelais).

En France, ce type d'inhumation concerne environ 120 000 corps pour 2000 carrés communaux.

Le carré militaire du cimetière communal d' AMBOISE se développe le long du mur d'enceinte sur la droite en entrant. Celui-ci regroupe 46 tombes de soldats de la Première Guerre mondiale avec au centre de cet alignement la tombe d'un soldat inconnu.

Il faut noter la présence de la sépulture de MEUSNIER Auguste, médecin.

Dès 1915, la municipalité d' AMBOISE organisera une cérémonie commémorative le 1^{er} novembre en déposant une couronne sur les tombes des soldats « Morts pour la France ». Dès lors, le carré militaire deviendra un pôle mémoriel de commémoration.

Christophe SIMON





TOMBE COLLECTIVE FRANCO-ALLEMANDE

La guerre de 1870-1871 est presque complètement tombée dans l'oubli de la mémoire collective des Français. Malgré tout, un ensemble de monuments et de lieux d'inhumations sont apparus au lendemain de la guerre. Dans bien des cas c'est le Souvenir Français qui est à l'origine de la mise en place de ces monuments commémoratifs.

Ch. SIMON



Photo LSF

L'article 16 du traité de Francfort, signé le 10 mai 1871 précise « que les deux gouvernements, français et allemand s'engagent réciproquement à faire respecter et entretenir les tombes des soldats ensevelis sur leurs territoires respectifs ». En ce qui concerne les départements annexés de la Lorraine et de l'Alsace, c'est la loi allemande du 2 février 1872 qui règle la question des tombes allemandes et françaises. En France, c'est la loi du 4 avril 1873 qui fixe les règles de conservation des tombes des soldats morts pendant la guerre de 1870-1871. Pour respecter la loi du 12 juin 1804 qui impose un délai de cinq ans pour procéder aux exhumations, les préfets procèdent à l'aménagement temporaire des sépultures. Ce n'est donc qu'à partir de 1876 que commence les exhumations et les concentrations des morts français et allemands de la guerre. Les tombes isolées sont ainsi regroupées dans des concessions perpétuelles. Chaque tombe ou ossuaire va être entouré d'une grille d'un modèle unique avec un médaillon portant l'inscription « Tombes militaires, loi du 4 avril 1873 ». Ces travaux et ces concentrations de tombes vont perdurer jusque vers 1880. Selon le Ministère des Anciens Combattants et Victimes de guerre, le nombre de morts recensés dans le département d'Indre et Loire s'élève à 830 (766 français et 64 allemands). La loi du 4 avril 1873 sur les sépultures va être appliquée dans 12 communes du département d'Indre et Loire dont Amboise.



Photo LSF

L'ossuaire du cimetière des Ursulines regroupe 13 soldats français et 3 soldats allemands du conflit de 1870-1871. Il est entouré de la grille standardisée pour ce genre de sépulture. Le médaillon rappelle l'origine législative de ces tombes « Tombes militaires, loi du 4 avril 1873 ». En novembre 1879, la municipalité d'Amboise s'engage auprès de la Préfecture d'Indre et Loire à assumer l'entretien des sépultures françaises et allemandes de la guerre de 1870. L'ossuaire dans le cimetière et le monument dit « des Mobiles » à l'entrée d'Amboise sur la route de Tours sont les deux lieux de mémoire à Amboise de la guerre de 1870-1871.

Ch. SIMON

MUR DE LA MÉMOIRE

Sur cette plaque sur laquelle figurent les noms de 46 combattants de 14-18 ou 39-45 et de 11 déportés hommes ou femmes dont les noms figurent sur les sépultures familiales de ce cimetière.

La fonction de cette plaque est double :

- Rassembler en lieu privilégié par sa position, au milieu de notre carré militaire et à côté de la tombe de notre soldat inconnu, des noms qui échapperaient aux nombreux visiteurs qui ne peuvent pas parcourir la totalité de ce cimetière.
- Protéger la mémoire de ces « Morts pour la France » dans le cas où les reprises de concessions effaceraient les traces physiques de la mémoire de ces héros.

Lorsque LE SOUVENIR FRANÇAIS a exposé ce projet au Comité d'Entente des Organisations Patriotiques et d'Anciens Combattants d'Amboise il a reçu immédiatement un soutien unanime, que tous soient ici remerciés.

- Le Conseil Général d'Indre et Loire
- La Ville d'AMBOISE
- L'association des membres de la Légion d'Honneur
- L'association des membres du Mérite National
- Les anciens combattants ou déportés : ACPG-CATM, FNACA, FNDIRP, FOPAC, UNC.
- Le Souvenir Français

Une longue période de préparation nous a conduits ensuite à vérifier les preuves d'appartenance à la cohorte des « Morts pour la France » authentifiés sur les sites nationaux.

Trois emplacements sont disponibles sur cette plaque pour des additions venant du passé ou, ce que nous ne souhaitons pas de l'avenir.

Au nom du comité d'entente et du Souvenir Français nous tenons à remercier toutes celles et tous ceux qui ont apporté leur soutien à la réalisation de ce projet ainsi que celles et ceux qui ont aidé financièrement à sa réalisation.



Plaque de la Mémoire - Cimetères des Ursulines



Dévoilement de la plaque le 1^{er} novembre 2013 Par M. Christian GUYON Maire d'Amboise et le Général VIALATTE DG 37

5 - Sites « Hors circuit »

Monument aux morts de l'Ile d'Or



De forme triangulaire, le monument est implanté sur une butte de terre pelousée. L'entrée dans le monument est possible par l'Ouest grâce à une grille. A l'intérieur du monument figurent les noms des morts pour la France lors des conflits du 20^{ème} siècle.





Le monument a été réalisé à la demande de Michel DEBRÉ, Maire d'Amboise et a fait l'objet d'une commande spéciale auprès du sculpteur Paul DERYCKE.

LA « FRANCE LIBÉRÉE » - Rond-point du 19 mars 1962 (Carrefour de la Verrerie)

En juillet 1982 Michel DEBRÉ, Maire d'Amboise, Ancien Premier Ministre, s'est adressé à Jacques CHIRAC, Maire de Paris pour lui demander le dépôt à Amboise d'une œuvre appartenant à la Ville de Paris, et pouvant représenter la France Libre. Le choix fut porté sur une sculpture de Raymond COUVEGNES, (Prix de Rome 1927). Cette figure féminine debout, les bras en arrière, libérée de ses chaînes, devait être à l'origine adossée à celle d'un homme nu blessé (résistant ?) qui est restée à Paris. Arrivée à Amboise en 1983, déplacée en 1997.



DATES DES COMMÉMORATIONS A AMBOISE

Le patrimoine que nous venons de vous présenter, est le témoin mémoriel pour les habitants et les visiteurs il est en outre le support des activités commémoratives de la Ville d'Amboise.

Chaque année la Municipalité organise avec le concours des organisations patriotiques et d'Anciens Combattants regroupés au sein du Comité d'Entente (voir page suivante), les commémorations selon le calendrier ci-dessous :

19 MARS CESSER LE FEU EN ALGÉRIE LE 19 MARS 1962

25 AVRIL SOUVENIR DES VICTIMES ET DES HÉROS DE LA DÉPORTATION

8 MAI VICTOIRE DE 1945

8 JUIN HOMMAGE AUX MORTS POUR LA FRANCE EN INDOCHINE

(Célébré le 8 MAI)

18 JUIN APPEL HISTORIQUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

14 JUILLET FÊTE NATIONALE

18 JUILLET MÉMOIRE DES VICTIMES DES CRIMES RACISTES ET ANTISÉMITES

DE L'ÉTAT FRANÇAIS ET HOMMAGE AUX « JUSTES » DE FRANCE

25 SEPTEMBRE HOMMAGE AUX HARKIS ET AUTRES MEMBRES DES FORMATIONS

SUPPLÉTIVES

1er NOVEMBRE HOMMAGE DU SOUVENIR FRANÇAIS AUX COMBATTANTS DE

TOUTES LES GUERRES

11 NOVEMBRE ARMISTICE DE 1918

5 DÉCEMBRE FIN DES COMBATS EN ALGÉRIE

PRESENTATION DU COMITE D'ENTENTE

Responsables: Président: Claude METREAU

Vice-Président : Dominique TABOURDEAU

Le Comité d'Entente des Associations patriotiques et d'anciens combattants et une association informelle, non déclarée en préfecture, et qui regroupe l'ensemble des associations.

Le Comité a pour OBJECTIFS

- -de préparer et d'organiser, en liaison avec la Municipalité et les Autorités Militaires, les différentes manifestations du Souvenir et les commémorations officielles,
- d'assurer la liaison et la cohésion entre toutes les associations participantes,
- d'assurer la collecte du 'Bleuet de France'

Pour coordonner ses actions il se réunit deux fois par an, en mairie, en février/mars et en septembre.

Par ailleurs le Comité organise des sorties dans le cadre du devoir de Mémoire. A ces sorties il associe des jeunes du conseil municipal des jeunes ou des scolaires. (En 2007 : le ravivage de la flamme à l'Arc de Triomphe et la visite du musée de l'Armée aux Invalides, en 2009 la visite du village Martyr de Maillé, en 2010, la visite du musée de la Résistance à Blois, en 2011 la visite de Colombey les deux Eglises) Le Comité organise également, avec le concours et le soutien de la municipalité, des expositions : en 2008 sur le Commandant Tulasne, en 2009 et en 2014, sur la Grande Guerre, en 2012 sur la Guerre d'Algérie,...

BLEUET DE FRANCE: C'est une institution qui remonte à l'entre-deux guerres. Elle est pilotée par l'Office National des Anciens combattants et Victimes de Guerre (ONAC). A Amboise les collectes sont organisées sur la voie publique chaque 8 mai et 11 novembre. Elles sont effectuées à tour de rôle par les Associations locales d'anciens combattants sous contrôle du Comité d'entente.

ASSOCIATIONS PARTCIPANTES:

1-Associations d'anciens combattants :

- AC/PG-TOE-CATM, anciens combattants, prisonniers de guerre, combattants des Théâtres d'opérations extérieures, combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc Sections d'Amboise et de Mosnes
- ACVG, Association des anciens combattants victimes de guerre
- Association des Réfractaires et Maguisards
- FAMMAC. Amicale des anciens marins
- FNACA, Fédération Nationale des anciens combattants d'Algérie
- FOPAC, Fédération ouvrière et Paysanne des anciens combattants
- La Madelon, Association des anciens combattants de Pocé sur Cisse
- UNC, Union Nationale des Combattants
- UNC-Nazelles, Union nationale des combattants Section de Nazelles-Négron

2-Associations patriotiques:

- La Fédération nationale des Déportés et Internés de la Résistance (FNDIRP)
- Les Médaillés Militaires,
- la Société des Membres de la légion d'Honneur (**SEMLH**)
- l'Association des membres de l'Ordre national du Mérite (AMONM)
- L'amicale des Sous-Officiers de Réserve (UNSOR)
- Le Souvenir Français,
- La Croix Rouge Française

3-Participent aux réunions du Comité d'entente :

- Le commandant de la Brigade de gendarmerie d'Amboise
- Le Chef de la Police Municipale
- Le commandant du Centre des Sapeurs-pompiers d'Amboise
- Le Directeur de l'orchestre d'Harmonie d'Amboise